

Le droit de l'urbanisme est assiégé par les professeurs de droit et les bureaucrates. De quoi en interdire l'accès à tous ceux qui le pratiquent comme outil de transformation de notre cadre de vie.

L'ambition de cet ouvrage est de retrouver les principes qui en forment l'architecture. Informatif sans être inutilement exhaustif, critique pour mieux aider à évaluer les procédures, il vise à faire le point de ce droit à l'heure de la décentralisation.

L'auteur : Né en 1940, Docteur en droit. Enseigne depuis 1967 à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, puis à l'École d'Architecture de Paris-La Villette. Consultant en France et dans des pays en développement.